

son goût; mais à l'intérieur, il est quelque chose de bien plus précieux, de bien plus excellent; c'est un pain céleste, un pain divin, le corps de Jésus-Christ, que nous ne voyons pas avec les yeux de notre corps, mais que nous devons regarder, recevoir, et manger spirituellement par la foi"(1).

Les différents auteurs qui prirent parti au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècles pour Paschase ou pour Ratramne touchent à peine la question de la transsubstantiation.

Il était réservé à Bérenger, au XI<sup>e</sup> siècle, de combattre formellement ce dogme. Il ne le fit pourtant pas tout de suite. Il commença par attaquer la présence réelle, mais un concile tenu à Tours en 1054 sous la présidence du grand Hildebrand, légat du saint-siège, l'obligea à signer une formule de foi explicite à ce mystère. C'est seulement ensuite qu'il donna une nouvelle forme à son hérésie et combattit la transsubstantiation. Il conserve les mots de présence réelle et de changement du pain au corps du Christ, mais il les explique en ce sens " que, à la suite de la consécration, s'unit au pain non le corps céleste du Christ, mais une force céleste qui, dans la communion, agit en faveur du communiant s'il n'y met pas obstacle"(2). En fait, la transsubstantiation aussi bien que la présence réelle étaient niées.

L'hérésie de Bérenger détermina une étude plus approfondie du dogme; elle détermina surtout l'autorité ecclésiastique à intervenir officiellement dans la question. En 1079, le pape Grégoire VII appelait à Rome l'hérésiarque et l'obligeait à souscrire la formule suivante: "Moi, Bérenger, je crois de cœur et je confesse de bouche que le pain et le vin placés sur l'autel sont, par le mystère de la prière sacrée et par les paroles de notre Rédempteur, substantiellement changés en la vraie, vivifiante et propre chair et au sang de Jésus-Christ Notre Seigneur"(3).

Tel est le premier acte solennel du magistère ecclésiastique concernant le dogme de la transsubstantiation.

(1) *De corp. et sang. Dom.*, cap. IX, P. L. cxxi, 131.

(2) Schwane, *Hist. des dogmes*, t. V, 4<sup>e</sup> partie, chap. III, § 128.

(3) Denzinger, *Enchiridion symbolorum*, n. 355.